

CONSEIL SYNDICAL DU 29 novembre 2016 – 18h00/20h30
Ampuis – Salle des mariages

COMPTE-RENDU

Séance du conseil syndical du 29 novembre 2016

Date de la convocation : 22 novembre 2016

Nombre de membres en exercice : 64

Nombre de membres présents : 46

Nombre de membres votants : 46

Etaient présents :

Délégués titulaires : Claude BOSIO, Christian FANGET, Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Thierry KOVACS, Gérard LAMBERT, Gilles LENTILLON, Marielle MOREL, Pierre PELLOUX-PRAYER, Jean-André THOMASSY, Ghislaine VILLET, Nicole BERNARD, Francis CHARVET, Roberte DI BIN, Philippe GENTY, Didier GERIN, Daniel ROBERT-CHARRERAU, Giles VIAL, Vincent BOURGET, Alain DELALEUF, Philippe DELAPLACETTE, Alain LACROIX, Thibaut LAMOTTE, Jean-Pierre OLMOS, Gérard ROBERT, Christophe DELORD, Denis SAUZE, Gérard BANCHET, Michel CHARMET, Marc DELEIGUE, Odile DELORME, Christiane JURY, Michel FREYCENON, Patrick METRAL, Charles ZILLIOX.

Délégués suppléants : Elisabeth CELARD, Dominique DEHAENE, Gilbert DREVON, Lucette GIRARDON-TOURNIER, Christian JANIN, Isidore POLO, Sébastien TARDY, Daniel CORTES, Claude LHERMET, Régis VIALLATTE, André BIENNIER, Frédéric DE FLAUGERGUES.

Techniciens et autres présents : Audrey ARMISSOGLIO, Xavier BONIN, Isabelle FONTVIEILLE, Anne GENTIL, Cédric LANSOU, Cédric LE JEUNE.

Rapporteur : Philippe DELAPLACETTE

Ordre du jour :

1 - Introduction

- Validation du compte-rendu du conseil syndical du 25 octobre 2016
- Approbation de l'ordre du jour

2 - Projet de délibération

- D-2016-38 : mandatement au CDG 38 pour le renouvellement du contrat cadre de prestations sociales

3 - Révision du Scot

- Présentation des premiers enjeux issus du diagnostic et des premiers questionnements en vue de l'élaboration du PADD* (cabinet Urbicand)

4 – Questions diverses

➔ **Introduction**

Mot d'accueil de Gérard BANCHET, maire d'Ampuis. Le quorum étant atteint, P. Delaplace ouvre la séance.

- **Validation du compte-rendu du conseil syndical du 25 octobre 2016**

→ Validé à l'unanimité

- **Approbation de l'ordre du jour**

→ Validé à l'unanimité

→ **Projets de délibérations**

- **Délibération D-2016-38** – mandatement au CDG 38 pour le renouvellement du contrat cadre de prestations sociales

Le 1er mars 2016, le syndicat mixte des Rives du Rhône a adhéré au contrat cadre de fourniture de titres restaurant mis en place par le Centre de Gestion de l'Isère et à l'offre présentée par Chèque Déjeuner.

Ce contrat cadre prend fin le 31 décembre 2017 ; un nouveau contrat va être négocié par le CDG 38 afin de proposer des prestations similaires et en continuité.

Le syndicat mixte doit mandater (sans engagement) le CDG 38 pour cette consultation.

- > ***Délibération adoptée à l'unanimité***

→ **Révision du Scot**

Le cabinet Urbicand travaille actuellement sur la matière issue du diagnostic pour en faire ressortir les principaux enjeux et les premiers questionnements en vue de l'élaboration du PADD.

Avant la présentation, il est rappelé que les études annexes du diagnostic (commerce, énergie, environnement, agriculture et tourisme) seront distribuées en début d'année. Le diagnostic en tant que tel sera retravaillé tout au long de la procédure de révision du Scot. Une première version rédigée sera distribuée aux élus une fois la trame validée (tableaux synoptiques analysés dans les instances des EPCI).

Partie « le nouveau cadre du Scot »

Urbicand présente le contexte général dans lequel s'effectue la révision du Scot, en croisant les attentes de l'Etat et des EPCI, le nouveau positionnement du territoire à trouver en lien avec son élargissement et les contraintes législatives à intégrer.

Partie « les nouvelles questions à examiner, reprendre »

Concernant les déplacements, plusieurs élus s'étonnent de la faiblesse du nombre de déplacements domicile-travail en direction de Lyon en comparaison des déplacements réalisés en interne au territoire. Notamment vu le taux de remplissage des trains TER entre Lyon et le territoire qui ont un taux d'occupation très important.

Urbicand précise que sur les 75 000 actifs du territoire, seuls 15 000 vont travailler dans l'agglomération lyonnaise contre 60 000 qui travaillent sur les Rives du Rhône. Toutefois, les actifs travaillant dans l'agglomération lyonnaise ont plus d'impact car concentrés sur quelques axes alors que les actifs travaillant sur le territoire sont plus diffus.

Les élus précisent que le pourcentage d'actifs travaillant sur l'agglomération lyonnaise a été réduit par rapport au précédent Scot, en lien avec la plus faible attractivité de Lyon pour les habitants des secteurs d'Annonay et de la Galaure. De même, malgré les efforts faits ces dernières années (développement du covoiturage, d'offre de mobilités alternatives,...) les habitants se déplacent encore essentiellement en auto-solisme.

Urbicand précise que les interactions avec les autres agglomérations sont faibles : 1 000 à 2 000 échanges maximum avec Valence/Romans, très peu avec Grenoble et Saint-Etienne.



Concernant le développement économique, P. Delaplacette rappelle l'importance pour les EPCI d'avoir une véritable politique économique au travers notamment de l'élaboration d'un schéma de développement économique. Le Scot n'interdit pas le développement de zones d'activités dans les petites communes du territoire sous réserve que les besoins soient identifiés clairement et justifiés dans le schéma.

Des zones économiques existantes peuvent aussi muter. Dans le cadre du SAARRA, la commune de Salaise-sur-Sanne réfléchit à transformer la zone des Nèves, initialement réservée pour le commerce et la clinique, en zone tertiaire / habitat.

Les élus pointent le risque de vieillissement des zones commerciales périphériques existantes. Est-il intéressant et pertinent de développer de nouvelles zones si les zones existantes se transforment en friches ? Cela peut aussi continuer à tuer le petit commerce de centre-ville.

Concernant les petits commerces de centre-ville, la présentation semble montrer que la majorité des petites villes de France rencontrent des problèmes pour maintenir leurs commerces de centre-ville. Existe-t-il des exemples de villes françaises qui ne sont pas confrontées à ce problème ou qui ont réussi à l'enrayer ?

Partie « questionnements structurants pour la révision »

Les élus réaffirment la nécessité de renforcer les liaisons Est-Ouest sur le territoire comme cela a été pointé par Urbicand.

Concernant les paysages, les paysages communs sont généralement peu considérés. Il est indispensable que le Scot, mais aussi les communes et les EPCI, les prennent plus en compte.

Les questions relatives à l'offre et aux équipements culturels méritent d'être mieux abordées.

Concernant l'agriculture, celle-ci a été peu traitée au cours de la présentation. Il est rappelé que le Scot a peu de moyens de renforcer l'agriculture. Toutefois, celle-ci sera bien prise en compte dans le diagnostic et le PADD et l'organisation d'une conférence sur les outils à disposition des élus pour préserver et valoriser le foncier agricole est envisagée en 2017.

Concernant l'environnement, les élus souhaitent que ses aspects positifs soient plus mis en avant afin que ce sujet ne soit pas vu comme uniquement générateur de contraintes.

Le président clôt la séance à 20h.

Pour information : les dates des prochains conseils syndicaux ont été données en séance. Les lieux seront définis plus tard :

- 7 février 2017
- 28 mars 2017
- 2 mai 2017
- 4 juillet 2017

